



## Communiqué de presse

Toulon, le mardi 22 mars 2022

# La Ville de Hyères et la Caf du Var signent une Convention Territoriale Globale pour un service adapté aux publics

**Ce mardi 22 mars 2022, la Ville de Hyères, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Giran, signe avec la Caisse d'allocations familiales du Var, représentée par son Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre Polidori, et son Directeur, Monsieur Julien Orlandini, une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2022-2026. Conclue entre différents acteurs du développement d'un territoire, la CTG a pour objectif de maintenir et développer des services adaptés aux familles de ce territoire.**

## Qu'est-ce que la CTG ?

À la fois stratégique et opérationnelle, la CTG repose sur l'identification des besoins spécifiques des habitants d'un territoire et peut concerner les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La démarche CTG vise ainsi à :

- ❖ renforcer la coopération entre les acteurs locaux pour favoriser efficacité et complémentarité des interventions ;
- ❖ faciliter la mutualisation et la mobilisation des fonds en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'intervention ;
- ❖ être plus réactifs sur les territoires, face aux évolutions socio-économiques ;
- ❖ garantir une équité territoriale des interventions.

La mise en œuvre d'une politique familiale et sociale de proximité passe nécessairement par un travail en coopération avec les collectivités territoriales, intercommunalités et communes. En outre, cette démarche CTG s'articule avec le Schéma départemental des services aux familles du Var signé le 16 octobre 2020 entre 15 Institutions du département.

Mi 2022, 82% des Varois devraient être garantis par la couverture d'une offre de services coordonnée dans le cadre d'une CTG :

- ✓ 12 CTG déjà signées : Communautés de communes de la Vallée du Gapeau, Provence-Verdon, Lacs et Gorges du Verdon, Cœur du Var ; ainsi qu'avec les Villes de Draguignan, la Seyne-sur-mer, Toulon et Saint-Zacharie, La Garde, Carqueiranne, Porte des Maures.
- ✓ 9 CTG en cours de signature : Dracénie Provence Verdon Agglo, Sud Sainte Baume, Golfe de St Tropez, Var Estérel Méditerranée, Provence Verte, Cœur du Var, et la commune de Hyères.
- ✓ 5 actes d'engagement : La Crau, Le Pradet, Six fours, Ollioules et Saint Mandrier.

## L'apport de la CTG pour les habitants de Hyères

40,6% de la population de Hyères (soit 22 552 personnes) bénéficie aujourd'hui de prestations de la Caf du Var (données décembre 2020). Avec cette CTG, il s'agit de faciliter les parcours de vie des habitants de ce territoire avec une offre adaptée et lisible.

Parmi les principaux enjeux transversaux identifiés suite au diagnostic préalable :

- Disposer d'une connaissance affinée des acteurs et des dispositifs existants.
- Assurer une coordination et une coopération autour du projet de territoire.
- Partager une vision prospective des besoins des familles et des habitants.

Cinq thématiques ont ainsi été mises en avant :

- l'enfance
- la jeunesse
- la parentalité
- l'accès aux droits et au numérique
- l'inclusion des personnes en situation de handicap
- l'animation de la vie sociale

Les signataires font le choix d'agir sur 5 axes en travaillant avec les acteurs locaux : Associations, Centres Communaux d'Action Sociale, Pôle Emploi, etc.

**1- Agir sur l'accompagnement à la parentalité** : développer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents sur le centre-ville ; poursuivre/développer des actions parentalité ; créer un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant pour répondre aux besoins des familles.

**2- Agir sur le temps libre des enfants et des jeunes** : développer la mise en réseau de tous les acteurs de la jeunesse sur le territoire ; pour les 3-17 ans, développer un partenariat associatif pour amener les publics éloignés de l'offre à fréquenter l'ensemble des structures de la ville ; impulser une dynamique des actions jeunesse avec l'ensemble des acteurs de terrain.

**3- Agir sur les publics à besoins particuliers** : professionnaliser les acteurs du territoire autour du handicap et des besoins spécifiques ; accompagner / orienter les parents dans leur démarche ; connaître et favoriser la mise en réseau des acteurs.

**4- Agir sur l'égalité hommes / femmes** : développer les interactions favorisant le bien vivre ensemble « filles / garçons » sur le territoire ; organiser des interventions dans les établissements scolaires et la formation du personnel (ALSH, Structures petite enfance....).

**5- Agir sur les conditions d'accès aux droits, aux services, et à l'inclusion numérique** : développer les actions autour du numérique ; développer des formations à destination des professionnels sur les dangers du multimédia, ou encore les actions de prévention santé ; proposer des temps d'échange avec les familles : soirées débats....

L'articulation avec la perspective d'une cité éducative , qui recouvre largement les axes 1 et 2 de la CTG et permet des innovations territoriales spécifiques, est aussi pleinement intégrée dans les enjeux de la convention territoriale globale.

### Contact presse

Nathalie Rochedy – Responsable communication Caf du Var

Tél : 07 77 85 90 76 – Mail : [nathalie.rochedy@caftoulon.cnafmail.fr](mailto:nathalie.rochedy@caftoulon.cnafmail.fr)

Les comptes officiels de la Caf du Var



@CafduVar



Caf du Var

Toute l'actualité de la Caf du Var sur :

> Nombre d'allocataires : **11 106**



> Synthèse financière de nos interventions :

**60 093 970 €**



**56 032 860 €**

Prestations légales



**3 985 810 €**

Aides d'action sociale collectives (prestations de service, CEJ, subventions)



**75 300 €**

Aides individuelles versées

> Structures :



**12** équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

**383** places en accueil collectif



**103** assistants maternels

**201** enfants



**8** ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

**751 780 €** versés aux partenaires au titre de l'enfance et de la jeunesse

> Dispositifs de soutien à la parentalité :

- Accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Projet Parentalité 2021
- Aides à domicile
- Médiation familiale
- LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)

> Dispositifs enfance et jeunesse :

- Promeneurs du Net
- Prestation de service Jeunes
- Projet innovation et Engagement Enfance et Jeunesse 2021
- ALSH (Accueils de Loisirs sans Hébergement)

> Dispositifs d'accès aux droits :

- Maison France Service
- Centre social et culturel
- Espace de vie sociale
- Accompagnement numérique

